

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société 3ETech

Ordre du jour : Dissolution de la société en raison d'un actif net devenu inférieur à la moitié du capital pour l'exercice 2023.

L'an 2024 et le lundi 30 septembre, à 19 heures, les associés de la société 3ETech, société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro N : 850 355 132 RCS Castres se sont réunis au 89, rue de la Resse, 81 200 Mazamet, en assemblée extraordinaire afin de statuer sur la dissolution de la société en raison d'un actif net devenu inférieur à la moitié du capital pour l'exercice 2023.

Sont présents :

- > Gérard Danet qui détient 13 parts sociales,
- > Ferdinand Kocken qui détient 13 parts sociales
- > Renaud David qui détient 49 parts sociales, président de séance

Se sont fait représenter

Madame David qui a donné procuration à Mr Renaud David pour la représenter et qui détient 26 parts sociales (Procuration jointe)

L'ensemble des associés présents ou s'étant fait représenter détiennent ensemble 100 parts sociales sur un total de 100

100 représentants plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions, conformément aux dispositions de l'article 17-5 des statuts ; Le quorum est donc atteint.

L'assemblée est présidée par Renaud David, associé-gérant.

Le secrétaire de séance est représenté par Gérard Danet, associé

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Dissolution de la société en raison d'un actif net devenu inférieur à la moitié du capital pour l'exercice 2023.

Lecture est donnée du rapport du gérant et la présentation des comptes faisant apparaître l'actif net inférieur à la moitié du capital.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Résolution : L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture des rapports du Gérant, et évalué la situation financière et comptable rejette à 100% des associés votants ou s'étant fait représenter, la proposition de la gérance de dissoudre la société et décident à l'unanimité de poursuivre l'activité.

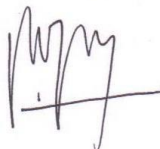


Les associés présents donnent autorisation au gérant, Renaud David, de procéder à la publicité associée à cette décision et au dépôt de celle-ci auprès du greffe du tribunal de commerce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance, par le gérant et les associés.

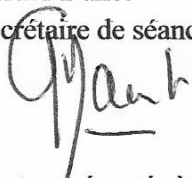
Fait à Mazamet
Le 30 septembre 2024

Le président de séance : Renaud David



Signature des associés présents

Gérard Danet
Secrétaire de séance

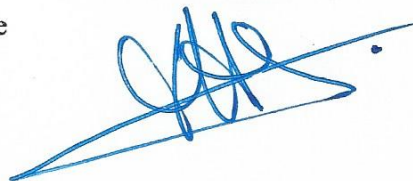


Sont représentés à cette assemblée

Renaud David
Président de séance



Ferdinand Kocken



Madame David- représentée par Renaud David

